

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 22 février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Valdivienne se sont exceptionnellement réunis dans la salle polyvalente de Salles-en-Toulon en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de Conseillers municipaux présents : 17

Date de la convocation du conseil municipal : 17.02. 2021

Date d'affichage de la convocation : 17.02.2021

Présents : MM Claudie BAUVAIS, Philippe PAPUCHON, Sylvie ROY, Robert BENOIST, Sandrine MORISSET, Joël FAITY, Benoît BOULET, Isabelle MIGNERE, Eve BOURGOIN, Gwénola DOARE, Nathalie BROUARD, Thomas MESMIN, Renaud GAUD, Mikaël RABIS, Yohan TORNAIS, Denis GERMANEAU, Elodie RANGER

Absents excusés : MM. Patricia BOILEAU, Béatrice DARRAS pouvoir à Mr BENOIST, Claude PUISAIS, Sophie DEVAUX pouvoir à M^{me} MORISSET

Absente non excusée : M^{me} Christelle COUDRAY

Avant d'ouvrir la séance madame le maire demande à la personne installée à titre de public de bien vouloir quitter la salle car en raison du couvre-feu, fixé à 19heures, elle n'a aucun statut autorisé pour assister à la séance.

Madame le Maire soumet le compte rendu de la précédente réunion à l'approbation des membres du conseil municipal. N'appelant pas d'observations ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN PÔLE COMMERCIAL:

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un pôle commercial dont l'étude de faisabilité a été confiée à l'Agence des Territoires de la Vienne - AT86 et la présentation des résultats de cette étude ainsi que les scénarios de faisabilité technique et financiers proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote à main levée, décide à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux absentions

- de confirmer la validation de l'étude de faisabilité pour la construction d'un pôle commercial situé en centre bourg afin de redynamiser l'activité économique du centre bourg et de répondre aux besoins des commerçants locaux.
- De retenir le scénario basé sur la construction d'un bâtiment de 4 cellules. Ce programme porte sur une implantation au 1 route de Lussac, 2 rue de l'égalité sur les parcelles cadastrales section BO 1 et BO 2 pour une surface totale de 2387 m² dont la construction d'un bâtiment de 550 m² et des aménagements des espaces extérieurs de 1837m² (stationnement, livraisons, espaces paysagers...). Ce scénario représente un coût travaux estimé à 825 000 € HT et un coût d'opération estimé à 1 179 465 € HT pour l'ensemble des prestations techniques et intellectuelles nécessaires à la réalisation de cette opération, et leur coût estimatif.
- D'engager l'opération pour un coût d'opération de 1 179 465 € HT
- De donner délégation au Maire, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés et signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération de 1 179 465 € HT et des crédits inscrits au budget.

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE COMMERCIAL

Afin d'améliorer le suivi du projet et de valider des choix stratégiques durant toute l'opération, madame le maire propose de constituer un groupe de travail, comité de pilotage, chargé de veiller au bon fonctionnement du projet en tenant compte de la volonté des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions, fixe comme suit la composition du groupe de travail:

M^{me} BAUVAIS Claudie, M. PAPUCHON Philippe, M. FAITY Joël, M. BOULET Benoît, M^{me} MORISSET Sandrine, M. RABIS Mikaël, M. GERMANEAU Denis, M. GAUD Renaud, M^{me} BOILEAU Patricia

19h20 : arrivée de M. Yohann TORNAIS

PROJET D'ACHAT D'UN IMMEUBLE RUE DU MOULIN

Madame le Maire donne la parole à monsieur Robert BENOIT, adjoint au patrimoine, concernant le projet d'acquisition d'un immeuble, ancien moulin transformé en habitation, qui est actuellement en vente.

Un groupe d'élus a fait une visite de ces locaux et une présentation par diaporama est faite pour une visite virtuelle des autres membres du conseil municipal.

M. FAITY, adjoint aux bâtiments, indique que toute la machinerie du moulin a disparu, ce qui amoindrit l'intérêt pour la collectivité. De plus il y a beaucoup de travaux de remise en état, le niveau zéro de cet immeuble est inondable et le prix de vente affiché, 160 000 € est très élevé.

M. BENOIST indique que l'opportunité d'acquiescer cet immeuble était un intérêt d'ordre patrimonial mais qu'effectivement ce critère n'est plus réel.

Madame le Maire ajoute que pour elle cet immeuble serait plus une acquisition pour un logement saisonnier.

Monsieur Gaud pour sa part y verrait plutôt un intérêt pour des expositions ou autres.

M. BOULET ajoute qu'il conviendra d'étudier également les capacités de la collectivité en terme d'investissement

M. TORNAIS pense qu'il y a peut-être d'autres investissements à faire.

Le conseil missionne monsieur Robert BENOIST pour la poursuite des investigations.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE RUE LAVALETTE

Madame le Maire donne lecture du courrier d'un administré qui souhaiterait, en tant que riverain, se porter acquieseur d'une bande de terrain située entre sa propriété, cadastrée section BW 65, et celle de la propriété riveraine, cadastrée section BW64. Cet administré souhaite clôturer sa propriété et éventuellement y inclure cette bande de terrain.

Mme le maire soumet cette demande à l'avis du conseil.

Le conseil municipal, par 16 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 absences autorise madame le Maire à engager les démarches nécessaires préalablement à la vente de cette parcelle, à savoir bornage ; information de l'autre riverain et saisine du service des Domaines pour obtenir l'évaluation du prix du terrain avant de statuer définitivement sur le prix de vente.

SIMER : RAPPORT ANNUEL 2019

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER). Celui-ci retrace l'ensemble des actions 2019 menées dans les domaines suivants :

- La réduction des déchets, l'information des usagers, la collecte, le traitement, la redevance et le bilan social

Le rapport du SIMER est à la disposition de chacun au secrétariat de la mairie.

Le Maire sollicite l'avis du conseil sur ce dossier

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider le rapport d'activité 2019 établi par le SIMER relatif au service de collecte et traitement des ordures ménagères.

MOTION : ALERTE SUR UN SECTEUR ENERGETIQUE FRANCAIS EN DANGER

Depuis 1946 l'entreprise EDF est la garante du service public d'électricité qui a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du déficit climatique et parce que le climat c'est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Face au projet « Hercule » qui doit décider de l'avenir d'EDF, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe alerte sur les conséquences d'un éclatement de l'entreprise publique, sur le prix de l'énergie pour les citoyens, sur le développement des énergies renouvelables et sur l'emploi.

Le projet « Hercule » discuté actuellement par le Gouvernement, la Commission européenne et la direction d'EDF prévoit d'abandonner la forme actuelle d'EDF pour la scinder en trois entités distinctes :

- une entreprise (« dite EDF bleu ») regroupant les centrales nucléaires,
- une autre (« dite EDF vert ») incluant la distribution d'électricité et les énergies renouvelables
- une troisième (« dite EDF azur »), responsable des barrages hydroélectriques dont les concessions se verraient remises en concurrence.

Derrière ce nom de « projet Hercule », de quoi parle-t-on vraiment ? Purement et simplement du démantèlement voire de la privatisation du fleuron de l'énergie française et de la fin d'un grand modèle de service public de l'énergie, essentiel pour le pays et ses citoyens. A travers cette motion, nous alertons le gouvernement sur les risques générés par ce démantèlement. C'est la remise en cause du prix de l'énergie et la péréquation tarifaire, demain, pour nos concitoyens. Nous risquons de perdre la souveraineté énergétique de notre pays ensuite, nécessaire notamment pour réussir la transition énergétique dans nos territoires afin de lutter concrètement contre le changement climatique. Enfin, sur l'emploi sur notre territoire de Vienne et Gartempe plus de 1000 personnes (salariés du nucléaire et de l'hydraulique) sont directement concernées par l'avenir d'EDF.

Sur le seul exemple de l'exploitation des barrages dont la gestion pourrait être ouverte à la concurrence, ce projet fragiliserait la production d'énergie hydraulique (moyen de production flexible et pilotable), indispensable pour réussir la transition énergétique. Une telle gestion menacerait également la gestion de l'eau à l'échelle nationale et locale, dans un moment crucial où le réchauffement climatique fait peser sur la gestion de cette ressource une pression sans précédent, impactant directement la vie des habitants.

Devant l'importance des enjeux économiques, écologiques, et sociaux, soulevés par ce projet, le conseil municipal de VALDIVIENNE, en accord avec la position du conseil communautaire Vienne et Gartempe s'oppose au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et demande au gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégrité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

MADAME LE MAIRE

- Le projet d'installation d'une pâtisserie route de Lussac est confirmé mais date inconnue pour le moment
- Les élus du syndicat de rivière SMVA ont effectué une visite sur le site de Morthermer qui leur a permis de visualiser le projet en cours sur ce village et d'appréhender la réalité du terrain. Une seconde réunion aura lieu prochainement avec les services, les propriétaires...
M. BENOIST se demande si le projet n'est pas compromis compte tenu du départ du technicien qui l'a porté depuis de nombreuses années.
M^{me} le Maire pense que ce départ ne devrait pas être un problème car le dossier est prêt.
M. GERMANEAU pense que le problème est davantage au niveau du foncier car les propriétaires concernés voudront-ils vendre ?
- A été informée par la CCVG que la commune peut solliciter Energies Vienne pour un audit diagnostic énergétique de ses bâtiments. Une demande sera faite.

COMMISSION VOIRIE- RESEAUX : M. PAPUCHON

- Les travaux prévus par Eaux de Vienne sur le réseau du village des granges nécessitent que le SIMER enlève la plateforme de collecte des ordures ménagères car tous les relais sont situés en dessous. Le SIMER va finalement supprimer ce point de collecte par anticipation et refaire une collecte en porte à porte dès à présent.
Madame Le Maire demande que les services techniques récupèrent le cache benne installé par la commune afin de le repositionner ultérieurement et de vérifier si ceux déjà enlevés ont été mis à l'abri.
- M. SYLVESTRE président de l'association syndicale des propriétaires du lotissement les Champs de la Fosse a sollicité une rétrocession des espaces communs. Après visite sur site il a été constaté que les terrains cadastrés n° 211 et 212 ne sont pas construits. Il est donc proposé de ne pas reprendre la voirie tant que tous les travaux ne sont pas terminés. En revanche le bassin d'orage et le compteur d'eau pourraient être repris dès à présent : à inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Travaux d'abattage d'arbres au Bois de Traîneaux : la route sera coupée durant 3 semaines entre Le Peu , La Baudière jusqu'à Fressine. La route doit être refaite.
- Bilan SOREGIES : 826 lampes sur la commune dont seulement 50 en LED.
- Eclairage de l'école à revoir: il s'agit d'une programmation manuelle à changer régulièrement. M. FAITY va y regarder en attendant l'installation d'un détecteur de présence qui serait plus adapté.
- Le chemin de Montaudaud, mitoyen avec la commune de Civaux, va être refait. Un devis est en cours.
- Réfection des chemins. Proposer un partenariat aux agriculteurs pour leur réparation et leur demander un état des chemins qu'ils utilisent. Si des travaux sont nécessaires qu'ils en informent la commune. Un courrier leur sera adressé.

M. TORNAIS

- A constaté qu'il y avait de grosses ornières sur le chemin de randonnée l'AUBINEAU entre la rue du bac et

l'impasse de la neuillère.

- La Baudière : besoin de décaisser, au niveau du virage après la plateforme des conteneurs d'ordures ménagères, pour éviter que l'eau stagne car le mur va être abimé.

COMMISSION EDUCATION : Mr MESMIN

Le prochain conseil d'école aura lieu le 8 mars ; y a-t-il des questions à inscrire à l'ordre du jour ?

1. Sécurité : accès des enseignants aux locaux en dehors des temps scolaires
2. Conseil Communal des Jeunes : intervention dans les classes.

COMMISSION COMMUNICATION : M^{me} RANGER

- Le groupe de travail a revu l'application mobile Intramuros et propose finalement de conserver cette application.

CORRESPONDANT DEFENSE : Mr RABIS

- Projet participation citoyenne : il conviendrait de trouver des solutions pour faire passer l'information au public sans attendre de faire la réunion publique impossible à organiser à ce jour en raison du contexte sanitaire. Il est proposé de créer un comité de pilotage pour préparer ce dossier : Claudie BAUVAIS, Robert BENOIST, Philippe PAPUCHON, Elodie RANGER, Benoît BOULET, Sylvie ROY, Mikaël RABIS.

M^{me} BROUARD

- A lu des critiques sur les réseaux sociaux concernant la construction du parking photovoltaïque au groupe scolaire et pense qu'il serait opportun de faire une information communale. Cette opération a été validée par la commune afin d'offrir un parking ombragé aux enseignants et personnels. M^{me} le Maire se charge de préparer un article.

M^{me} ROY

- Demande que les services techniques interviennent pour redresser et consolider « la croix Gobert » qui est en plein milieu d'un champ aux herbages. A déplacer vers le pont. Demande à transmettre aux services techniques.

PATRIMOINE : M. BENOIST

- Projet création d'une truffière: Le syndicat d'eau, Eaux de Vienne, a été sollicité pour le terrain dont il est propriétaire sur les hauteurs de la Chevrolière et dont la terre est jugée d'excellente qualité pour cette culture. En attente de leur réponse
- Tableau retrouvé à l'église de Morthemer « Le Christ tombeau ». Une analyse du musée Ste Croix de Poitiers qui a confirmé l'avis de M^{me} JADOT, restauratrice de tableaux installée sur la commune, sur l'intérêt pictural de ce tableau du 19^{ème} siècle réalisé par le peintre Albert GUILLON. M. PAPUCHON s'enquière de la valeur de ce tableau. Aucune évaluation financière n'a été réalisée. Afin de financer cette restauration une demande de subvention sera déposée à la Communauté de Communes Vienne Gartempe dans le cadre du fonds patrimoine ; il conviendra également de voir auprès de la paroisse pour une subvention éventuelle.
- Un groupe d'élus a constaté le mauvais état du terrain de tennis de Morthemer qui est à réhabiliter et à laisser ouvert au public.

JEUNESSE-EDUCATION : Mme MORISSET

- Fête de la science : une première réunion de préparation est organisée par l'Espace Mendès France le mardi 09 mars à 10h mais madame MORISSET et monsieur MESMIN ne sont disponibles en raison de leur activité professionnelle. M^{me} le Maire assistera à cette réunion programmée en distanciel.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 06 avril 2021 à 19H00.

La séance est close à 21 heures 30.